# Equipe de travail sur l’élaboration de normes tenant compte des questions de genre du Groupe de travail 6 (WP.6)

# Bonnes pratiques relatives au plan d'action en faveur de l’égalité entre les genres

## Recommandation U: Normes tenant compte des questions de genre

# Modèle de bonnes pratiques

*L'Equipe de travail sur l'élaboration de normes tenant compte des questions de genre de la CEE-ONU vise à faire en sorte que les normes et les pratiques d'élaboration de normes répondent mieux aux besoins des femmes et des filles. La culture et la diffusion des bonnes pratiques est une activité centrale de l'Initiative. En partageant les pratiques développées au niveau national, les organismes de normalisation seront en mesure d'élaborer des plans d'action de plus en plus efficaces en matière de genre. Tous les organismes de normalisation sont invités à remplir le modèle de bonnes pratiques et à partager leur expérience relative à l'élaboration d'un plan d'action en faveur de l'égalité entre les genres. Ce modèle vise à résumer les principales considérations, activités et expériences du plan d'action de votre organisme. Veuillez noter : Nous comprenons que la classification peut différer et que certaines organisations peuvent faire référence à leur plan d'action en faveur de l'égalité entre les genres en tant que "stratégie/plan d'égalité". Veuillez noter que les questions ne sont pas obligatoires ; si vous ne voulez pas en répondre ou il vous manque de l’information afin d’en répondre, simplement laissez la réponse vide.*

*Les soumissions qui détaillent le plan d'action en faveur de l'égalité entre les genres ou la stratégie d'égalité entre les genres de votre organisation sont les bienvenues à condition qu'elles utilisent le modèle ci-dessous, sans modifier les marges ou les questions. Les soumissions complétées doivent être envoyées au secrétariat de l’Équipe de spécialistes sur l'élaboration de normes tenant compte des questions de genre à l’adresse électronique suivante : regulatory.cooperation@un.org*

*Les organisations peuvent mettre à jour leurs réponses aussi fréquemment que nécessaire ; veuillez simplement envoyer une soumission complète au secrétariat. Nous publierons chaque copie datée sur le site internet sauf si instruit autrement.* [*https://unece.org/trade/wp6/GAP-repository*](https://unece.org/trade/wp6/GAP-repository)

*Ces soumissions de bonnes pratiques n'engagent en rien les Nations Unies ou le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6) et ne constituent en aucun cas une adhésion de quelque nature que ce soit. Les soumissions sont présentées telles quelles et n'ont été vérifiées que sur le plan de la grammaire et de l'orthographe.*

|  | **Questions** | **Réponses** |
| --- | --- | --- |
| **Identité de l'organisation** | | |
| 1 | Type d'organisme de normalisation ? (national, régional, international) |  |
| 2 | Nom de l'organisme de normalisation |  |
| 3 | Pays/Région d'opération ? |  |
| 4 | Coordonnées de l'organisme de normalisation |  |
| **Contexte** | | |
| 5 | Qu'est-ce qui a motivé l'élaboration du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes ? |  |
| 6 | Quand votre organisation a-t-elle lancé son plan d'action en faveur de l'égalité des sexes? |  |
| 7 | Votre organisation est-elle signataire de la Déclaration de la CEE-ONU sur les normes et l'élaboration des normes tenant compte de la question du genre ? |  |
| **Création du plan d'action en faveur de l'égalité entre les genres** | | |
| 8 | Quels sont les principaux objectifs du plan d'action en faveur de l'égalité entre les genres de votre organisation ? |  |
| 9 | Votre organisation a-t-elle utilisé une approche participative et flexible pour développer le plan d'action en faveur de l'égalité entre les genres ? |  |
| 10 | Un projet pilote a-t-il été utilisé pour tester le plan d'action en faveur de l'égalité entre les genres avant son lancement ? |  |
| 11 | Votre organisation a-t-elle consulté d'autres organismes de normalisation avant de développer son plan d'action en faveur de l'égalité entre les genres ? (par exemple, l'organisation a-t-elle pris en compte les réalisations et les défis des autres organismes de normalisation) ? Si oui, quels organismes ? |  |
| **Adhésion institutionnelle** | | |
| 12 | Le plan bénéficie-t-il d'une large adhésion des dirigeants ? Si oui, comment cela est-il démontré ? (par exemple, initiatives politiques dirigées par le directeur, programmes de formation descendants). |  |
| 13 | Qui a initié le plan d'action en faveur de l'égalité entre les genres au sein de l'organisation ? (direction de l'organisation, responsables de département, personnel régulier) |  |
| 14 | Le plan d'action en faveur de l'égalité entre les genres est-il mis en œuvre à tous les niveaux de l'organisation ? |  |
| 15 | Le plan d'action en faveur de l'égalité entre les genres est-il mis en œuvre et évalué tout au long du processus d'élaboration des normes ? |  |
| 16 | Le plan d'action global renforce-t-il la responsabilité individuelle en matière d'égalité des sexes ? Si oui, comment ? |  |
| 17 | Des problèmes de ressources ont-ils été rencontrés au cours du cycle de vie (culture, développement, mise en œuvre) du plan d'action en faveur de l'égalité entre les genres? |  |
| 18 | Le plan d'action en faveur de l'égalité entre les genres fonctionne-t-il dans le cadre d'une stratégie plus large de durabilité ou de diversité, d'équité et d'inclusion de l'organisation ? |  |
| 19 | Qui est responsable de la mise en œuvre du plan d'action en faveur de l'égalité entre les genres ? |  |
| **Activités planifiées** | | |
| 20 | Votre plan d'action en faveur de l'égalité entre les genres fixe-t-il des cibles réalistes, étape par étape, correspondant à des objectifs spécifiques ? |  |
| 21 | Quelles sont les activités clés énumérées dans le plan d'action en faveur de l'égalité entre les genres de votre organisation ? |  |
| 22 | Le plan d'action en faveur de l'égalité entre les genres comprend-il des activités spécifiques visant à accroître la participation des femmes à l'élaboration des normes ? Si oui, quelles sont-elles ? |  |
| 23 | Le plan d'action global comprend-il des indicateurs de performance ? |  |
| **Suivi et évaluation** | | |
| 24 | Le suivi et l'évaluation sont-ils inclus dans le plan d'action en faveur de l'égalité entre les genres de votre organisation ? |  |
| 25 | Votre plan d'action en faveur de l'égalité entre les genres comprend-il une stratégie/un ensemble d'activités de suivi ? (par exemple, identification des indicateurs de résultats concrets, d’un calendrier convenu, des sessions de suivi planifiées). |  |
| 26 | Comment le plan d'action en faveur de l'égalité entre les genres garantit-il l'impartialité de l'évaluation des activités de l'organisation ? (par exemple, évaluateur externe, expert interne) |  |
| 27 | Votre plan d'action en faveur de l'égalité entre les genres exige-t-il des données d'évaluation de base détaillées ? |  |
| 28 | Votre plan d'action en faveur de l'égalité entre les genres exige-t-il de votre organisation qu'elle collecte des informations ventilées par sexe ? |  |
| 29 | Votre plan d'action en faveur de l'égalité entre les genres encourage-t-il l'utilisation d'outils de collecte de données ? (par exemple, l'outil d'audit et de suivi de l'égalité entre les genres) |  |
| 30 | Qui est responsable de la collecte des données ? |  |
| 31 | Votre plan d'action en faveur de l'égalité entre les genres inclut-il des recommandations permanentes pour collecter des informations sur les expériences des participants aux comités techniques ? |  |
| 32 | Votre plan d'action en faveur de l'égalité entre les genres a-t-il une date de fin fixée ? Quelle période couvre votre plan d'action en faveur de l'égalité entre les genres ? |  |
| 33 | Si votre plan d'action en faveur de l'égalité entre les genres a une date de fin fixée, existe-t-il des dispositions pour que l'activité se poursuive au-delà de cette date ? |  |
| **Financement** | | |
| 34 | Comment votre organisation a-t-elle financé la mise en place du plan d'action en faveur de l'égalité entre les genres ? (Par exemple : fonds du budget ordinaire de l'organisation, financement du secteur privé, financement du secteur public, financement privé-public). |  |
| 35 | Le plan d'action en faveur de l'égalité entre les genres est-il soutenu par un financement à long terme pour assurer sa continuité ? (c'est-à-dire que le financement et les ressources seront suffisants pour atteindre les objectifs du plan d'action global). |  |
| 36 | Votre organisation a-t-elle besoin de ressources supplémentaires (par exemple, personnel, formation et renforcement des capacités, soutien financier) pour mener à bien les activités prévues dans le cadre du plan d'action global ? |  |
| 37 | L'organisation s'est-elle engagée à fournir des ressources adéquates pour réaliser les activités du plan d'action en faveur de l'égalité entre les genres? |  |
| **Contexte national**  **(Les questions 45 à 48 concernent les organismes nationaux de normalisation)** | | |
| 38 | Votre pays dispose-t-il également d'une stratégie nationale en matière de genre ? |  |
| 39 | Si oui, le plan d'action global s'aligne-t-il sur cette stratégie nationale en matière de genre ? |  |
| 40 | Votre plan d'action en faveur de l'égalité entre les genres est-il spécifique aux besoins précis des femmes dans votre pays ? Si oui, comment reflète-t-il le contexte ou les défis nationaux ? |  |
| 41 | Votre plan d'action en faveur de l'égalité entre les genres favorise-t-il une plus grande sensibilisation aux questions de genre au niveau national ? |  |
| **Données relative aux comités techniques** | | |
| 42 | Votre organisation suit-elle la représentation des genres dans les comités techniques ? |  |
| 43 | Si oui, quel est actuellement le pourcentage de femmes parmi les membres des comités techniques ? |  |
| 44 | Quel est le pourcentage de femmes parmi les présidents des comités techniques ? |  |
| 45 | Votre plan d'action en faveur de l'égalité entre les genres fixe-t-il des objectifs liés à la représentation au sein de vos comités techniques ? |  |
| 46 | Votre plan d'action en faveur de l'égalité entre les genres fixe-t-il des objectifs en matière de représentation équilibrée entre les genres chez les dirigeants dans vos comités techniques ? |  |
| 47 | Votre plan d'action en faveur de l'égalité entre les genres encourage-t-il des programmes de sensibilisation ou d'orientation liés au genre pour les nouveaux membres des comités techniques ? |  |
| **Point focal pour l'égalité entre les genres** | | |
| 48 | Votre organisation dispose-t-elle d'un point focal pour l'égalité entre les genres ? Si oui, s'agit-il de sa seule fonction ou s'agit-il d'un complément à son rôle existant au sein de l'organisation ? |  |
| 49 | Le point focal a-t-il contribué à l'élaboration et à la réalisation du plan d'action en faveur de l'égalité entre les genres ? |  |
| 50 | Le point focal présent-il un rapport sur le plan d'action en faveur de l'égalité entre les genres ? Si oui, à quelle fréquence le point focal présent-il un rapport sur le plan d'action en faveur de l'égalité entre les genres ? |  |
| 51 | L'organisation et/ou le point focal ont-ils utilisé des normes pour élaborer le plan d'action en faveur de l'égalité entre les genres ? Si oui, quelles normes ? Si non, quelle en est la raison ? |  |
| 52 | Le point focal pour les questions de genre est-il responsable de la mise en œuvre du plan d'action en faveur de l'égalité entre les genres ? Si ce n’est pas le cas, alors qui en est responsable ? |  |
| **Principaux enseignements** | | |
| 53 | Que conseilleriez-vous à d'autres organisations de faire avant de développer un plan d'action en faveur de l'égalité entre les genres ? |  |
| 54 | Quels sont les principaux défis que vous rencontrez dans la mise en œuvre du plan d'action en faveur de l'égalité entre les genres ? |  |
| 55 | Votre organisation bénéficierait-elle d'une formation supplémentaire en matière de renforcement des capacités ? |  |
| 56 | Quelles ont été les principales réalisations de votre plan d'action en faveur de l'égalité entre les genres jusqu'à présent ? |  |
| 57 | Quels sont les résultats mesurables de votre plan d'action en faveur de l'égalité entre les genres ? |  |
| 58 | Votre organisme serait-il intéressé par une présentation de votre expérience en matière de plan d'action en faveur de l'égalité entre les genres (jusqu'à présent) auprès d’organismes de normalisation intéressés ? |  |
| Autre | | |
| 59 | Autres considérations / informations additionnelles |  |